

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Décembre 2014 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Jean-Marc VILLA, Adjoints, Yvette DUSSAUSOIS, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Xavier VUILLAUME, Éric PIERSON, Régine VERLASSEN

ABSENT EXCUSÉE : Isabelle CHANE

ABSENTS NON EXCUSÉS : David SIMON, Thierry MEURANT, Cédric ANDRIOT (arrivé au début du point n°2)

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Yvette DUSSAUSOIS

Préalablement à l'ordre du jour, le maire propose de rendre hommage à Mme Dominique FOINANT, secrétaire de Mairie, décédée le 5 décembre 2014 et une minute de silence est observée à sa mémoire.

1 - Approbation de compte rendu du 25 novembre 2014:

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le compte rendu du 25 novembre 2014.

Arrivée de Cédric ANDRIOT à 20h10

2 - Prix de l'eau et de l'assainissement des consommations de 2015 facturées en 2016 :

2.1 - Eau :

Les conseillers possèdent un tableau comparatif détaillé des prix de l'eau à partir de 2011 avec la proposition d'augmentation des prix de l'eau pour l'année 2015 payé en 2016.

Le Maire informe les conseillers que les travaux d'entretien pour l'année 2014 sont supérieurs à ceux prévus au budget primitif 2014 et qu'il y a environ 6 500 € de travaux qui ne seront payés qu'en 2015.

Cet état de fait justifie à lui seul l'augmentation du prix de l'eau de 0.003 € du m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à une voix contre et 11 pour l'augmentation du prix de l'eau :

<1500 m³ : 1.760 € HT agence de bassin comprise

>1500 m³ : 1.707 € HT agence de bassin comprise

Taxe de branchement : 36 € HT

2.2 – Assainissement

Le Maire informe les conseillers qu'il propose une augmentation de 0.05 € sur le prix du m³ d'eau actuel. Cette augmentation, sert à augmenter la trésorerie du budget assainissement de la commune en prévision des travaux programmés en 2015 dont le projet est abouti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à 1 voix contre et 11 pour l'augmentation du prix de l'assainissement basé sur le nombre de m³ d'eau consommé:

<6000 m³ : 1.175 € HT agence de bassin comprise

>6000 m³ : 0.975 € HT agence de bassin comprise

Taxe de raccordement : 13.30 € HT

3 - Décision budgétaire modificative – service assainissement :

Le Maire informe les conseillers que la finalité du projet d'assainissement pour la commune a nécessité des études complémentaires géotechniques et des relevés topographiques. Ces études n'étant pas prévues à la ligne budgétaire correspondante, il est nécessaire de modifier le budget primitif assainissement de la manière suivante :

Chapitre 20 (article 2031) : +9 500 €

Chapitre 23 (article 2315) : - 9 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et 11 pour, décide d'accepter la décision modificative proposée.

4 - Décision budgétaire modificative – commune :

Le Maire explique que la vente de la parcelle AE 478 n'étant pas à l'actif de la commune, il s'agirait d'une vente préalable qui a englobé cette parcelle, le trésor public, nous demande de réintégrer cette parcelle à l'actif pour la ressortir afin de régulariser la situation de la manière suivante :

Dépense :

Chapitre 041 (Article 2111) : + 420 €

Recette :

Chapitre 041 (Article 1021) : + 420 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 voix pour décide d'accepter la décision modificative proposée.

5 - Club Canin – Mise en place d'une convention :

5.1 : Installation d'un club canin :

Lors de la réunion du conseil du 25 Novembre 2014, les conseillers avaient été informés de la demande de Mr et Mme THIERY concernant la location d'un terrain à la zone de loisir pour l'installation d'un club canin.

Aucune question complémentaire n'a été posée concernant cette installation, le Maire propose de voter l'installation de ce club à la zone de loisir sur la parcelle C 227 voisine de l'association du Roseau de la Haute Vezouze.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'installation du club canin à 11 bulletins pour et un bulletin blanc. Cette décision a été prise à bulletins secrets.

5.2 Autorisation de signature de la convention au Maire :

Le premier adjoint fait lecture de la convention proposée, aucune remarque n'a été formulée et le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 11 voix pour autorise le Maire à la signer.

5.3 Tarif de location du terrain :

Le club canin a besoin d'environ 25 ares de terrain sur la parcelle C 227. Le Maire propose un prix de location annuel à terme échu compris entre 100 et 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour 100 €, 4 pour 120 € et une abstention adopte le prix de 100 € par an.

6 – Choix des travaux à inscrire au budget primitif 2015 :

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2015, une liste de travaux avait été proposée il convient d'en définir les priorités.

Il ressort que les priorités sont les suivantes :

6.1 Voirie :

- Parking devant la Poste Rue du 18 Novembre
- Réfection de la Rue des voileurs
- Sécurité de l'entrée de Blâmont rue du Maréchal Foch

6.2 Bâtiments :

- Toiture du cinéma

Ces priorités seront inscrites au budget primitif 2015 et feront l'objet d'une demande de subvention DETR.

Les autres travaux feront l'objet d'une programmation sur 4 ans afin de pouvoir obtenir les subventions DETR et la priorité sera la mise en sécurité de la zone de loisir et la réfection de l'éclairage public.

7 – Reprise du résultat du budget annexe Scoubidou par le budget communal :

L'activité Scoubidou a été transférée de la commune au SSBM (Syndicat Scolaire du Blanc Mont) le 1^{er} octobre 2014. Le Maire explique que le budget annexe scoubidou est excédentaire à cette date de 31 597.81 €. Il est nécessaire de transférer cette somme à l'excédent de la commune (compte 002).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à 11 voix pour et une abstention.

8 – Taux d'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor :

Le Maire propose d'allouer la totalité de la somme de 452.84 € d'indemnité pour le comptable du trésor au titre de conseil sur l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à 1 voix contre et 11 pour, d'allouer l'indemnité dans sa totalité.

9 - Modification du tableau des effectifs : suppression et ouverture de poste

9.1 Suppression de poste :

Le décès de Mme FOINANT, rédacteur principale de 1^{ère} classe peut être supprimé. Le Maire propose de le supprimer étant donné qu'aucun employé ne peut prétendre à ce grade actuellement et qu'il pourra être rouvert lorsqu'un employé sera promu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 voix pour, accepte la suppression du poste de rédacteur principale de 1^{ère} classe.

9.2 Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe :

Le Maire, propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 30 heures afin d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 voix pour, accepte l'ouverture du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Communications et questions diverses :

- 7 Les horaires d'ouvertures de la Mairie seront modifiées comme suit semaine 52-2014 et 01-2015
 - 52-2014 : fermée : mercredi 24 Après midi ; Vendredi 26 toute la journée
 - 01-2015 : fermée : mercredi 31 Après midi ; Vendredi 02 toute la journée
 - La permanence des adjoints est supprimée les samedi 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015.
- 8 Les élections départementales (ex cantonales) auront lieu les 22 et 29 mars 2015.
- 9 La région lorraine organise une consultation sur la construction de la gare de Vandière, cette consultation devrait avoir lieu le 1^{er} février 2015, beaucoup d'interrogations restent sans réponses.
- 10 Lecture du courrier de Mme FABRE (la maison du peintre de Repaix) et de la réponse faite par le Maire.
- 11 Deux appartements municipaux seront libres en début d'année, appartement de 78m², 5 rue des capucins et appartement de 100 m², 1 Rue Florent Schmitt. Les conseillers sont invités à réfléchir à la tarification pour le prochain conseil municipal.
- 12 Lecture du courrier de Me TADIC concernant la plainte déposée par STV contre la municipalité.
- 13 Bilan de fin d'année de la municipalité : administration, travaux réalisés et en cours, objectifs 2015 qui porteront sur les travaux voir point n°6, l'assainissement, projet carrière qui devra aboutir, et intercommunalité.
- 14 Vœux du Maire le 9 Janvier à 18h00 dans les salons de l'Hôtel de Ville
- 15 Repas des seniors (plus de 65 ans) le 25 janvier à partir de 12h00 dans les salons de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire remercie Mesdames et Messieurs les adjoints, les conseillers et les employés municipaux pour le travail fourni durant les 9 mois de cette année et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. Le travail de l'année 2015 reste considérable.

Prochain conseil municipal le :
MARDI 27 Janvier

La séance est levée à 22H20

Le Maire,
Guy JAMBOIS